

Service responsable

Nombre d'exemplaires requis : 2

Département de la sécurité et de l'environnement, Service de la sécurité civile et militaire,
Protection civile (PCi) - Gollion
Case postale 80, 1305 Penthalaz, Tél. 021 316 51 00, fax 021 316 51 05

PCi Région : Quartier : Ilot :

Adm. N°comm. **N°CAMAC** N Pci :

1. A REMPLIR PAR LE MANDATAIRE

Commune : OLLON
District : AIGLE
Adresse : rue et n° / Lieu dit : Chemin des Pierrettes 7 / Aux Avenery
Coordonnées géographiques : 2'57'1'050 / 1'127'300
N°de parcelle : "A" détachée de la parcelle n° 3447
N°ECA :

Propriétaire

NOM, prénom : Raison sociale:
Adresse : Tél. :
No postal / localité:

ou promettant acquéreur

NOM, prénom : CHAPPAZ Jolan Raison sociale:
Adresse : Ch. des Pierrettes 7 Tél. : 079 265 45 23
No postal / localité: 1884 Villars-sur-Ollon

Nature des travaux

Construction nouvelle Autres :

Nombre de places protégées obligatoires (art. 17 OPCi)

Pièces habitables : 4 Hôpitaux, homes :
Autre : **Total places protégées obligatoires : 2**

Remarques :
.....
.....

Extrait de la législation (art. 24 al. 2 de la loi vaudoise) En cas de demande de dérogation à cette obligation, le permis de construire ne peut être délivré **avant** que le département ait statué et fixé, le cas échéant, la contribution de remplacement.

Dossier 208/21 – CAMAC 207815
Enquête publique
du 08.01.2022 au 06.02.2022

Questionnaire particulier n°45

/ 2

Le mandataire soussigné certifie que les éléments d'appréciation remis sont conformes à la réalité

Date :

Timbre et signature :

Le propriétaire soussigné sollicite une dispense de construire un abri obligatoire. Il s'engage à verser la contribution exigée

Date :

Timbre et signature :

2. RESPONSABLE DE L'AUTORITE COMMUNALE OU REGIONALE

Date :

Signature :

Admis

Admis avec remarques

Refusé

Date :

C ORPC :

Admis

Admis avec remarques

Refusé

Remarques :
.....
.....

En application de la législation, la décision devra être notifiée par la Municipalité au propriétaire dans le permis de construire, elle peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours à compter de sa notification au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, Av, Eugène Rambert 15, 1014 Lausanne.

Facturé le :

Encaissé le :

3. DETERMINATION CANTONALE

Valorisation selon directives du 1^{er} janvier 2012

..... places protégées

Total rachat places protégées : Fr.

Remarques :
.....
.....

Accepté SANS contribution de remplacement

Places protégées attribuées à l'abri réuni construit, DA N°

Accepté AVEC contribution de remplacement

Sûreté libérable à la réception de l'abri réuni

Refusé

Reçu :

Traité le :

Signature :

Ce formulaire peut être obtenu directement sur le site Internet de la CAMAC (<http://www.camac.vd.ch>)